



# Agir en Seine et Marne

Unicef : Unissons-nous pour les enfants

Bulletin N:°16

août 2009

## Spécial parlement des enfants de Dammarie les Lys

L'Unicef France a pour objectif d'être l'intervenant majeur pour l'enfance en France.

**Dammarie-lès-Lys**, Ville amie des enfants, dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes, organise depuis plusieurs années un **parlement des enfants**. Elle contribue ainsi à l'apprentissage des élèves de la ville à la citoyenneté, à la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs.

La 6<sup>ème</sup> édition du parlement des enfants de Dammarie-lès-Lys s'est inscrite dans le contexte du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme, et à la veille du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant.

C'est ainsi que tout au long de l'année 2008/2009, en partenariat avec l'Unicef et avec l'aide de leurs professeurs, les élèves de CM2 ont été invités à réfléchir autour du texte fondamental de la convention.

### De nombreuses actions menées avec l'Unicef



**Le 7 novembre 2008**, remise d'un **kit pédagogique** à chaque élève de CM2 par le député-maire JC Mignon.

Contenu du Kit :

- « Tous les enfants du monde ont les mêmes droits », édité par l'Unicef ,
- diverses brochures de l'Unicef, dont le texte de la convention internationale des droits de l'enfant,
- « Qui s'y frotte s'y pique », livret Unicef pour la prévention des abus sexuels ,
- « L'album des droits des enfants », édité par la défenseuse des enfants ,
- Jeu de l'oie « Astérix et le Tour des Droits », diffusé par la défenseuse des enfants,

- « Matthias et Amadou », livret d'éveil à la coopération au développement, édité par la commission européenne
- « Raconte-moi l'assemblée nationale »,
- BD « J'ai visité l'assemblée nationale ».

*Ce Kit, édité en un peu plus de 300 exemplaires, a rapporté 5980 euros à l'Unicef.*

**Du 27 novembre au 4 décembre 2008**, mise en place de l'exposition "les enfants, la face cachée du SIDA", animée par les bénévoles de l'Unicef.

Ce thème était d'autant plus d'actualité que le 1<sup>er</sup> décembre était la journée internationale du sida.

Cette exposition a été visitée par les deux classes de CM2 de l'école Maurice de Seyne, soit 52 enfants et leurs accompagnateurs (tous très intéressés et attentifs), ainsi que par des visiteurs libres.



#### À propos de l'UNICEF

L'UNICEF, fonds des Nations Unies pour l'Enfance, prix Nobel de la Paix, est une des agences de l'ONU.

Son rôle est de protéger la vie et l'épanouissement des enfants et de défendre leurs droits.

Le Comité français pour l'UNICEF en quelques chiffres, c'est environ 50 salariés, 5000 bénévoles, 500000 donateurs et 95 millions d'euros ( en 2005) reversés à l'International.

## De multiples plaidoyers animés par les bénévoles de l'Unicef

- 12 janvier 2009 : école Maurice de Seyne → **droits de l'enfant, éducation des filles.**
- 22 janvier : école François de Tesson → **travail des enfants.**
- 26 janvier : école Maurice de Seyne → **droits de l'enfant, travail des enfants.**
- 5 février : école Henri Wallon → **les enfants et la guerre.**
- 5 février : école René Coty → **le travail des enfants.**
- 6 février : école Paul Doumer → **les enfants et la guerre.**
- 9 février : école Paul Doumer → **la vaccination.**
- 12 février : école Henri Wallon → **le travail des enfants (2 classes), les droits de l'enfant.**
- 12 février : école François de Tesson → **les enfants et la guerre.**
- 2 mars : école sainte Marie → **le travail des enfants, les enfants et la guerre.**
- 12 mars école de Vosves → **les droits de l'enfant (3 niveaux dans la classe CE2, CM1, CM2)**

Un grand bravo aux bénévoles de l'Unicef 77 ayant participé à ce projet :

*Bernadette Cargino,  
Dominique Danoizel,  
Alain Boivin,  
Chantal Quéméner,  
Jean-Yves Quéméner,  
Corinne Harnais.*

En tout, ce sont 16 plaidoyers d'une heure qui ont permis de toucher environ 400 enfants de 10 à 11 ans.

Suite à ces plaidoyers, **les classes ont écrit des propositions de loi** visant à améliorer les droits de l'enfant.

Les enfants ont également visité le musée des invalides et assisté à une pièce de théâtre (les petits silences), traitant des abus sexuels dont les enfants peuvent être victimes.

*Le 3 juin 2009, le jury a délibéré* pour choisir, parmi les 11 propositions de loi écrites par les enfants, les 2 qui seront soumises au vote lors du parlement des enfants (les propositions choisies, les 10 et 5, sont reproduites en pages 3 et 4).

Les classes des villes jumelées avec Dammarie (Tata de Hongrie, Eppelheim d'Allemagne, Montebelluna d'Italie et Arcos de Valdevez du Portugal), qui ont aussi travaillé sur le même thème, ont également lu leurs propositions de loi.



*Le 19 juin 2009, 400 enfants et environ 30 adultes se sont réunis à l'espace Nino Ferrer pour le **parlement des enfants de la ville de Dammarie-les-Lys.***



Au programme, lecture des propositions de lois des 4 classes jumelles de la classe de Pringy, qui fait parti du parlement des enfants national, et des propositions de loi 5 et 10 retenues pour Dammarie.

Puis vote à main levée pour choisir le projet qui sera retenu (*projet n°10 sur les enfants SDF*).

A la fin de la séance, la Marseillaise et l'hymne européen (revisité) sont joués en l'honneur des classes jumelles venant de Hongrie, du Portugal, d'Italie et d'Allemagne.

Le cérémonial s'est déroulé comme à l'assemblée nationale (roulements de tambours, écharpe tricolore, président de séance, petite cloche, marseillaise...).

La classe lauréate est allée visiter le parlement à Paris le 25 juin.



**UNICEF de Seine et Marne** 22 bis rue du Chêne, parc Chaussy 77380 Combs-la-Ville

tel : 01.60.60.14.81 - courriel : unicef.seineetmarne@unicef.fr

Directeur de publication: Jo Perret, Rédactrice: Muriel Hoffmann

Pour chaque enfant  
Santé, Éducation, Égalité, Protection  
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef 

## Proposition de loi n°10

### NON aux enfants à la rue, OUI aux enfants à l'abri. Des enfants « sans domicile fixe », c'est une « enfance perdue ».

#### Exposé des motifs

Il y a des vies à la rue. Il existe des familles avec enfants qui vivent dans la rue. Et pour eux, dans ces conditions, il n'y a pas d'avenir. Les passants ne les respectent pas ou ne veulent pas les regarder. Dans la rue, les conditions sanitaires sont déplorables et les enfants sont fragiles. Ils peuvent être malades, être maltraités. Les refuges qui existent pour les « Sans Domicile Fixe » ne sont pas toujours adaptés aux enfants. Chaque enfant a le droit d'avoir un toit pour dormir, de manger à sa faim, d'être propre et d'être soigné, d'aller à l'école et de pouvoir jouer.

Pour toutes ces raisons, nous proposons :

#### Article 1

L'état, grâce au ministère du logement, devra faire construire ou adapter, partout où il y en a besoin, des « refuges » qui seront appropriés aux besoins des enfants.

#### Article 2

Il existera un numéro de téléphone gratuit accessible à tous qui permettra de signaler que des enfants se trouvent « dans la rue » et doivent être recueillis et pris en charge. Une sensibilisation sera faite par les médias et existera dans les établissements scolaires.

#### Article 3

Régulièrement, chaque mois par exemple, l'enfant hébergé passera une visite médicale et des soins infirmiers seront donnés gratuitement à ceux qui en ont besoin. Les refuges qui recevront les enfants devront être équipés d'un réfectoire où les enfants pourront prendre leurs repas gratuitement.

Les refuges seront équipés d'une crèche ou d'une salle de classe selon l'âge des enfants. Du matériel et des personnels seront accordés. Dans les centres qui existent déjà, il faudra prévoir un jardin ou une cour où les enfants pourront jouer librement et accueillir des amis. Des animateurs permettront à ces enfants de se distraire (pendant que leurs parents cherchent un emploi ou remplissent des tâches administratives).

#### Article 4

Les mairies accorderont un système de carte gratuite donnant accès aux achats de première nécessité.



Pour chaque enfant  
Santé, Éducation, Égalité, Protection  
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef 

## Proposition de loi n°5

### Proposition de loi visant à dépister et prévenir les mauvais traitements dont pourraient être victimes les enfants entre 3 et 10 ans

#### Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

A la suite de notre engagement dans l'opération PARLEMENT DES ENFANTS DE DAMMARIÉ-LES-LYS, nous avons appris que les enfants, en plus d'avoir des « devoirs »..., ont des droits garantis par la loi, que des organisations comme l'UNICEF militent et veillent pour l'observation de ces droits. Nous avons appris que, dans notre pays, les enfants ont la chance que leurs droits soient établis et pris en compte.

Pourtant, nous savons que, malgré tout, des enfants, aujourd'hui, en 2009, en France, ne voient pas ces droits respectés. Nous savons que malheureusement, encore trop d'enfants, ici, sont maltraités physiquement et/ou moralement. Nous avons découvert que ces mauvais traitements avaient lieu souvent dès le plus jeune âge. Et nous avons appris que la scolarisation à l'école maternelle n'était pas obligatoire, ce qui rendait possible la « disparition » d'un enfant jusqu'à l'âge de 6 ans, âge auquel il entre au Cours Préparatoire.

Nous pensons donc que la scolarisation des enfants à l'école maternelle devrait être obligatoire. Ceci afin que les personnes en charge de ces élèves aient la possibilité de dépister des signes de mauvais traitements.

A défaut de rendre cette scolarité obligatoire, nous pensons que tous les enfants d'âge maternelle et primaire, scolarisés ou non, devraient avoir la possibilité de rencontrer au moins une fois par an des professionnels de la santé et de l'éducation afin qu'ils puissent s'assurer qu'aucun ne soit victime de comportement délictueux. Ainsi, il nous semble que TOUS les enfants entre 3 et 10 ans auraient une chance supplémentaire de voir leurs droits respectés et puissent grandir et s'épanouir dans de bonnes conditions.

De plus, au cours de leur scolarité, les enfants devront être sensibilisés à l'existence de leurs droits par les enseignants qui en auront la charge, ce qui, nous l'espérons, donnera à d'éventuelles victimes, ou témoins, la possibilité d'en faire état.

Aussi, nous avons rédigé la proposition de loi suivante :

#### PROPOSITION DE LOI

##### Article 1

L'école maternelle est obligatoire pour tous les enfants.

##### Article 2

Même si l'école maternelle n'est pas rendue obligatoire, tous les enfants dont l'âge est compris entre l'âge d'entrée à la maternelle et leur dernière année d'école primaire devront rencontrer des professionnels de la santé et de l'éducation afin qu'ils puissent être dépistés des signes de mauvais traitement.

##### Article 3

Tous les enfants compris dans cette tranche d'âge seront sensibilisés à l'existence de leurs droits les plus élémentaires.